

---

**AUX FIDELES**  
DES  
**PAROISSES DE MAISONNEUVE ET DE SAINT-CLEMENT**  
**DE VIAUVILLE**

---

{ Archevêché de Montréal,  
le 3 août 1903.

Nos très chers frères,

Nous avons plusieurs fois élevé la voix contre la profanation du dimanche. Malheureusement notre parole n'a pas été partout entendue et écoutée comme elle aurait dû l'être. Nous n'en pouvons douter après ce que nous avons vu nous-même, et ce qui nous est rapporté non seulement par vos pasteurs, mais aussi par plus d'un chrétien attristé et par les journaux de chaque semaine. Les désordres que nous déplorons, existent plus ou moins dans plusieurs parcs ou lieux publics de Montréal et des environs. Mais nous avons des raisons particulières de nous adresser à vous, nos très chers frères, et nous avons l'espoir que partout enfin on saura mettre à profit nos avertissements et nos conseils.

Les places publiques et les lieux d'amusements de la paroisse de Viauville sont devenus le rendez-vous de ceux qui, violant sans scrupule les préceptes les plus sacrés de notre sainte religion et la loi divine elle-même, ne craignent pas de profaner ouvertement le jour du Seigneur. Ils viennent en si grand nombre, parce qu'ils sont sûrs de trouver là, grâce à la coupable tolérance des autorités municipales, une foule de divertissements profanes et des occasions multiples de satisfaire leurs mauvais penchants.

C'est un abus intolérable, un scandale que nous vous conjurons, nos très chers frères, de faire disparaître sans retard.

Il n'est pas de faute que la colère de Dieu punisse plus sévèrement. Et le plus souvent ce péché reçoit son châtement dès